

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide à la construction d'un nouveau
complexe sportif à destination du collège et des lycées
d'ERSTEIN par la Communauté de Communes du Canton
d'ERSTEIN et la Commune d'ERSTEIN**

CP/2020/304

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens du collège Romain Rolland d'Erstein et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et à la Commune d'Erstein une contribution financière, sous forme de subventions d'investissement, pour la construction d'un nouveau complexe sportif à destination du collège et des lycées d'Erstein.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes et la Commune d'Erstein ont respectivement approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud les 21 et 22 février 2018.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est compétente pour « la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements scolaires à caractère intercommunal ». Cette compétence s'applique en particulier aux équipements sportifs mis à disposition du Collège Romain Rolland, du Lycée Marguerite Yourcenar et du Lycée Professionnel Agricole d'Erstein.

En Parallèle des travaux de restructuration/agrandissement du collège d'Erstein réalisés par le Département, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a engagé une réflexion sur les besoins en matière d'équipements sportifs des trois établissements scolaires cités ci-dessus.

Cette étude a décidé la Communauté de Communes à réaliser, en complément du gymnase Romain Rolland et du complexe sportif Marguerite Yourcenar existants, un nouveau complexe sportif à proximité immédiate des établissements scolaires.

En 2017, une étude départementale relative aux équipements sportifs utilisés par les collégiens a confirmé les carences en équipements sportifs couverts du collège et donc par extension des autres établissements scolaires du secteur.

De son côté, la Commune d'Erstein, soucieuse d'offrir des installations propices au développement des associations sportives de son territoire a souhaité compléter le projet de la Communauté de Communes par des aménagements complémentaires réalisés en co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes.

1) Description du projet

Ce projet a pour ambition de proposer aux scolaires et aux associations sportives locales des conditions de pratique sportives optimales.

La Communauté de Communes propose donc la construction d'un complexe sportif, construit à proximité du collège Romain Rolland et qui comprendra :

- un gymnase multisports d'environ 1 000 m² avec gradins pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes ;
- une salle de combat d'environ 270 m² ;
- une Structure Artificielle d'Escalade.

Le projet comporte également 8 vestiaires/douches, des sanitaires et locaux de rangement, d'entretien ou techniques adaptés. Ces espaces ainsi créés seraient la propriété de la Communauté de Communes.

Il est à noter que pour répondre aux besoins associatifs, la Commune d'Erstein apportera un fonds de concours à la Communauté de Communes pour la réalisation du gymnase multifonctions de type C avec gradins.

La Commune sera également propriétaire au sein de ce même complexe sportif de deux petites salles polyvalentes de 100 et 200 m² complétées par un office, une réserve et un bar prévus à l'étage du complexe.

Ces travaux représentent un cout global de 6 259 649 € HT :

Dépenses HT		Recettes HT	
	CDC	Commune	
Gymnase multisports	3 383 296 €		Département répartition : 1 312 000 € pour la CDC 188 000 € pour la Commune 1 500 000 €
Gradins 250 places	758 717 €		Région Non déterminé
Structure Artificielle d'Escalade	335 149 €		Communauté de Communes de 2 594 715 €
Salle de Combat	949 159 €		Commune (Fonds de concours et fonds propres) 2 164 934 €
Salle polyvalente 1 et 2		833 328 €	
Sous-total HT	5 426 321 €	833 328 €	
TOTAL HT	6 259 649 €		TOTAL HT 6 259 649 €

Il est proposé d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une aide de :

- 24,18% du coût de l'opération de la Communauté de Communes établi à 5 426 321 € HT soit un montant de 1 312 000 € pour la construction d'un gymnase multisports, d'une salle de combat, d'une structure artificielle d'escalade et de locaux annexes ;
- 22,56 % du coût de l'opération de la Commune établi à 833 328 € HT soit un montant de 188 000 € pour la construction de deux petites salles polyvalentes de 100 et 200 m² complétées de locaux annexes prévus à l'étage du complexe sportif précité ;

2) Les engagements de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La Communauté de Communes, propriétaire du gymnase multisports, de la salle de combat et de la Structure Artificielle d'Escalade du nouveau complexe sportif créé, s'engage à :

- Associer le Département dans la phase de conception du projet du nouveau complexe sportif à destination du collège et des lycées d'Erstein ;
- Garantir au collège Romain Rolland, l'accès aux équipements sportifs dont elle assure la gestion.
Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS).
Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention d'utilisation jointe en annexe ;

- Mettre gratuitement à disposition du collège Romain Rolland, dès la rentrée scolaire 2020/2021 et pendant 8 ans, les équipements sportifs dont elle assure la gestion (hors piscine) pour l'EPS, l'UNSS et la ou les SSS.
Au terme de ces 8 années, la mise à disposition se fera pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe ;
- Prévoir l'investissement et le renouvellement nécessaire en « matériel sportif » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens :
 - o Dans le gymnase multisports : 2 cages de handball rabattables, 4 mini-cages de handball mobiles, 6 paniers de basket latéraux dont 3 fixes et 3 sur pantographe, 4 terrains de volley avec poteaux et filets et au minimum 7 terrains de badminton avec filets et poteaux. Ce matériel peut être mutualisé avec d'autres associations ;
 - o Cas particulier de la Structure Artificielle d'Escalade : La Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition des collégiens la structure d'escalade du nouveau Complexe Sportif avec prises et matelas dont elle assurera le contrôle et la maintenance. Le collège Romain Rolland prendra à sa charge l'équipement de grimpe (cordes, baudriers, chaussons, etc...) ;
- Mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, les espaces sportifs nouvellement créés au sein du complexe sportif et dont elle sera propriétaire en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- Etudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive ou pour de la pratique libre en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture du complexe sportif notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les Comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

3) Les engagements de la Commune d'Erstein

La Commune d'Erstein, propriétaire des deux petites salles polyvalentes de 100 et 200 m² du nouveau complexe sportif créé s'engage à :

- Associer le Département dans la phase de conception du projet de nouveau complexe sportif à destination du collège et des lycées d'Erstein ;
- Garantir au collège Romain Rolland, et sous réserve de créneaux disponibles, l'accès ponctuel aux deux petites salles polyvalentes en cas de saturation des équipements sportifs couverts propriétés de la Communauté de Communes.
Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS).
Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention d'utilisation jointe en annexe ;
- Mettre gratuitement à disposition du collège Romain Rolland, dès la rentrée scolaire 2020/2021 et pendant 8 ans, les équipements sportifs dont elle assure la gestion (y compris le stade de football) pour l'EPS, l'UNSS et la ou les SSS.
Au terme de ces 8 années, la mise à disposition se fera pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe ;
- Mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, les deux petites salles polyvalentes nouvellement créées au sein du complexe

sportif et dont elle sera propriétaire en cas de besoin administratif ou événementiel ;

- Etudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive ou pour de la pratique libre en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture du complexe sportif notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les Comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

4) Les engagements du Département :

Le Département a porté un projet ambitieux de restructuration/extension du collège Romain Rolland d'Erstein afin d'augmenter sa capacité d'accueil à 900 élèves. Ce projet à 20 M€ TTC a permis d'offrir aux collégiens des conditions optimales d'enseignement pour leur réussite éducative.

Les travaux débutés en 2014, se sont achevés en septembre 2018. Dans la continuité de ces travaux et en prévision de l'augmentation des effectifs du collège, le Département souhaite donc accompagner le projet porté conjointement par la Communauté de Communes et la Commune pour assurer également aux collégiens d'Erstein des conditions de pratique sportive scolaire optimales.

Pour cela, le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Communauté de Communes et à la Commune notamment durant la phase de conception et de réalisation des ouvrages ;
- Participer aux frais de la section sportive scolaire « football » du collège Romain Rolland dès la rentrée scolaire 2019/2020 dans le cadre du dispositif de droit commun de « soutien aux sections sportives des collèges » et sur demande du collège ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, au projet de construction du nouveau complexe sportif d'Erstein à hauteur de :
 - o 24,18% du cout d'opération de la Communauté de Communes établi à 5 426 321 € HT soit un montant de 1 312 000 € ;
 - o 22,56 % du cout d'opération de la Commune établi à 833 328 € HT soit un montant de 188 000 € ;

La Commission Territoriale du territoire d'action Sud, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	23 599 973,00 €	1 500 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Romain Rolland d'Erstein s'appuyant sur la construction d'un nouveau complexe sportif, porté par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune d'Erstein;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune d'Erstein, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- décide d'attribuer deux subventions d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'un montant total de 1 500 000 € pour la construction d'un nouveau complexe sportif à destination du collège et des lycées d'Erstein réparties comme suit :

- 1 312 000 € à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la construction d'un gymnase multisports, d'une salle de combat, d'une structure artificielle d'escalade et de locaux annexes ;

- 188 000 € à la Commune d'Erstein pour la construction de deux petites salles polyvalentes de 100 et 200 m² complétées de locaux annexes prévus à l'étage du complexe sportif précité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Erstein pour permettre le versement de la

subvention précitée joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège d'Erstein, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la Commune d'Erstein et le collège Romain Rolland, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY